

Rôle des banques

Constat

Les failles et les injustices du capitalisme éclatent au grand jour avec la chute de grands groupes bancaires qui avaient spéculé dans des produits dits « toxiques ». L'absence de régulation est dénoncée de toutes parts. La privatisation des banques belges n'a pas fait ses preuves.

L'Etat doit à nouveau intervenir dans le sauvetage des banques, socialisant ainsi les pertes accusées.

Le métier de banquier a fortement évolué en 20 ans pour se muer en agent de la rentabilité maximale à tout prix.

Enjeux

Revenir au métier initial d'une banque : récolter l'épargne et financer les crédits.

Séparer le métier de banquier de celui d'assureur

Cesser la quête du profit maximum : le taux de rendement dépassant 5% est déconnecté de la réalité économique.

Réhabiliter l'Etat dans le secteur de la banque et de l'assurance pour réguler vraiment.

Propositions

Création d'une caisse d'épargne et d'investissement dans l'économie régionale.

Création d'un service bancaire public pour les citoyens.

Constat

Récolter l'argent sous forme de dépôts et le transformer en crédits, telles étaient les missions initiales d'une banque. De cette époque révolue, il ne reste en Belgique ni les noms (CGER, Crédit communal...), ni les rôles car les banques ont vu leurs activités évoluer en même temps que leur soif de profitabilité. La privatisation des anciennes banques belges n'a en tout cas pas apporté de progrès.

Les « subprimes » et autres produits dérivés ne sont que les instruments de logiques spéculatives favorisées par un système financier libéral. Les plus values, réalisées sur le dos des travailleurs, ont trop peu été réinvesties dans l'économie réelle (et donc non réinvesties en création d'emplois), et ce particulièrement en Wallonie, les actionnaires privés (informés ou non) ont ainsi pu abuser de produits toxiques. Avec pour conséquence que ses derniers se sont retournés contre les travailleurs.

La perte de confiance au niveau des épargnants, des entreprises ou des banques entre elles affecte l'économie réelle et de facto les citoyens et travailleurs.

1. Alors que la crise financière a eu pour conséquence une raréfaction des crédits bancaires, la crise économique est provoquée, notamment, par un important ralentissement de l'investissement. Etant donné que le secteur privé ne semble pas apporter les moyens financiers nécessaires aux entreprises, nuisant ainsi à la pérennité de l'emploi des travailleurs, il est important que les pouvoirs publics reprennent l'initiative.
2. **L'épargne demeure un facteur** déterminant du développement économique d'une région. Les RETI¹ les plus performantes ont souvent pu bénéficier d'une banque publique régionale.

Enjeux

Les dépôts, le crédit, la sécurité des encaisses et les avances monétaires sont des éléments indispensables dans notre société, faute de quoi, aucune activité économique n'est possible. Les différentes institutions financières assurant ces missions doivent disposer de structures bien gérées, capables de résister aux crises. L'intervention massive de l'Etat dans différentes institutions financières de notre pays a, encore une fois, eu pour conséquence la **collectivisation des pertes** et la **privatisation des bénéfices**. A partir du moment où l'Etat essuie les pertes, il nous paraît logique qu'il participe aussi aux bénéfices pour les réinvestir au profit des citoyens et travailleurs wallons.

¹ Région de tradition industrielle.

Propositions

Nous pensons que beaucoup de dérives du secteur financier auraient été évitées si le pouvoir public avait conservé un rôle déterminant dans les activités bancaires et d'assurances. C'est pourquoi la FGTB wallonne soutient l'initiative du Gouvernement wallon qui vise la création d'une caisse d'épargne et d'investissement wallonne. Ce projet tient en effet compte de plusieurs recommandations formulées par notre organisation en vue de diriger l'épargne vers le développement de la région. Cependant, il ne répond pas à toutes nos attentes.

Alors que la rentabilité a toujours été le moteur essentiel des banques, **l'investissement dans un développement durable** - tant **socialement qu'environnementalement** - **donnerait du sens à l'épargne** des citoyens malgré une rentabilité probablement moins alléchante.

Seule une structure financière publique peut en assurer le rôle et le contrôle. L'exemple de la SRIW est à ce sujet éclairant car cette dernière ne cherche pas la rentabilité sur chaque action menée, mais bien sur l'ensemble de ses actions.

L'épargne des travailleurs et des citoyens wallons représente des milliards d'euros (salaires des travailleurs, carnets de dépôts, les assurances vies, etc.). Il convient de réutiliser ces montants dans l'intérêt collectif. Le **réorienter dans des investissements qui créent des emplois** de qualité et durables en Wallonie serait un premier levier essentiel.

Cette caisse d'Investissement de Wallonie n'est pas un véhicule financier destiné à concurrencer les outils publics déjà présents, mais bien un outil financier complémentaire. Cette caisse pourrait ainsi couvrir en cofinancement des secteurs et des entreprises se situant tant à l'intérieur qu'en dehors de leur portefeuille (non-marchand, public). Ce dispositif assurerait ainsi l'ensemble des entreprises wallonnes et, de facto, l'ensemble des travailleurs wallons.

Elle serait un soutien du Plan Marshall existant ou de toute autre politique industrielle régionale mise en œuvre au profit des travailleurs et citoyens wallons. Elle devrait, entre autres, financer des initiatives publiques rencontrant des besoins urgents : entreprises d'isolation du logement, entreprises de logements sociaux, structures publiques d'accueil de l'enfance et du troisième âge, etc.

Il serait ainsi proposé aux Wallons de pouvoir investir leur épargne dans une caisse dont le montant total serait utilisé dans le développement durable de leur Région. En échange, les citoyens wallons se verraient offrir une rémunération conforme aux normes en vigueur sur le marché ainsi qu'une garantie de la Région sur le montant total investi. Pour garantir un rendement compétitif, il serait proposé d'avoir, en plus du taux nominal de rendement, un incitant fiscal plafonné.

Néanmoins, il sera possible pour les non-résidents wallons de pouvoir eux aussi investir dans ce Fonds mais ils ne pourront, dans ce cas, prétendre à la déduction fiscale proposée par la Région wallonne. En ouvrant ce Fonds à l'ensemble des citoyens belges, il devient

également possible aux secteurs qui le souhaitent, de collectiviser, via des accords sectoriels, une cotisation prélevée sur le salaire brut des travailleurs.

L'utilisation du Fonds créé via la caisse d'Investissement de Wallonie devra respecter différents critères :

- Investissements en Wallonie.
- Investissements productifs (créateurs d'emplois).
- Investissements durables et socialement responsables.

Ces différents critères, outre leurs avantages indéniables pour la Wallonie, assureront également la transparence pour le citoyen par un contrôle de la destination des fonds garantis par les pouvoirs publics wallons.

Création d'une banque publique

Cette structure d'épargne et d'investissement devrait s'accompagner d'un service bancaire public où les épargnants pourraient s'adresser à un guichet et bénéficier des services qu'offre une banque.

Une banque publique doit se cantonner aux métiers de base et non pas diluer ses activités dans la vente de produits risqués ou confondre son rôle avec celui des sociétés d'assurance. Par ailleurs, le secteur de l'assurance doit également disposer d'un service public, qui garantisse aux citoyens une gestion saine et non risquée de son épargne.

Après les scandales et les désastres qu'a produits la crise de 2008, il paraît évident que l'information de l'épargnant doit être transparente et fiable avant la signature de tout contrat avec une institution bancaire ou d'assurance. ■